

1. Généralités

Les ressortissants géorgiens portent des noms de famille et des prénoms.

2. Port du nom dans le cas des conjoints

Après le mariage, les époux ont le droit de choisir :

- Le nom de famille d'un des conjoints
- Conserver son nom de famille
- Ajouter le nom de famille du conjoint

3. Port du nom dans le cas des enfants

L'enfant né de parents mariés reçoit le nom famille du père. L'enfant né de parents non mariés reçoit le nom du père ou mère pare désire des parents, ou le nom de famille combinée.

4. Beson Particularités deres

--

5. Exemples

--

6. Caractères non-latins et non-cyrilliques: transcription appliquée par les offices des passeports

--